

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 222**24 février 2004****SOMMAIRE**

Abel Tasman S.A., Luxembourg	10646	Interfashion Trade S.A., Luxembourg	10633
Airin S.A., Luxembourg	10644	It's a Dream S.A., Luxembourg	10650
Alliance Santé Europe S.A., Luxembourg	10647	J.P. Morgan Japanese Investor Fund Services S.A., Senningerberg	10648
Aphrodite Shipping S.A., Luxembourg	10656	J.P.P. Yacht Charter S.A., Luxembourg	10649
Ar.De.Lux. S.A., Howald	10628	Jari Invest S.A., Luxembourg	10632
Auberge des Artistes, S.à r.l., Luxembourg	10648	K&F Furniture S.A., Bertrange	10642
Azur Renting S.A., Luxembourg	10649	K-Management S.A., Luxembourg	10647
Barbacane Charter S.A., Luxembourg	10650	LCI AG, Luxembourg	10651
Belfil S.A., Luxembourg	10648	LCI AG, Luxembourg	10651
Bosjer S.A., Luxembourg	10651	MCM, Modular Concept Management, S.à r.l., Ehlinge-sur-Mess	10635
BRE/Triangle JV, S.à r.l., Luxembourg	10650	MF International S.A., Luxembourg	10629
BRE/Triangle, S.à r.l., Luxembourg	10649	MF International S.A., Luxembourg	10629
Brake Finance S.A., Luxembourg	10627	Night Force Invest S.A., Luxembourg	10646
Builders' Credit Reinsurance Company S.A., Stein- fort	10631	Panthère Charter S.A., Luxembourg	10649
C.B.L.- Adam S.A., Steinfort	10630	Prebli S.A., Luxembourg	10628
CLIP S.A., Compagnie Luxembourgeoise d'Inves- tissement et de Participation, Luxembourg	10655	Saturne Technology, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	10655
Compagnie Holding Financière Hirsch S.N.C.A., Luxembourg	10655	Scontinvest Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	10642
Compagnie Holding Financière Hirsch SNCA, Lu- xembourg	10655	Serenade S.A., Luxembourg	10646
Cuba, S.à r.l., Luxembourg	10647	Société Maritime de Location S.A., Luxembourg	10656
Daja, S.à r.l., Remich	10637	Sockai S.A., Luxembourg	10643
Darby Mezzanine, S.à r.l., Luxembourg	10652	Sofalux, S.à r.l., Perlé	10629
Delta Thermic S.A., Ehlerange	10610	Sofinc Charter S.A., Luxembourg	10656
Delta Thermic S.A., Ehlerange	10610	Solideal International S.A., Luxembourg	10653
Emav S.A., Luxembourg	10611	Solideal International S.A., Luxembourg	10654
Emolux S.A.H., Luxembourg	10634	Solideal International S.A., Luxembourg	10654
Emolux S.A.H., Luxembourg	10635	Sotral, S.à r.l., Luxembourg	10642
Espace Média, S.à r.l., Luxembourg	10652	SRRE S.A., Luxembourg	10628
EUROXI, Société Européenne pour l'Expansion Industrielle S.A.H., Luxembourg	10643	Tad Fin Participations S.A., Luxembourg	10645
Euroship International S.A., Luxembourg	10656	Tad Lux S.A., Luxembourg	10652
Eurotrucks Lux S.A., Luxembourg	10644	UBS Access Sicav, Luxembourg	10645
Eutech Associates, S.à r.l., Remich	10633	UBS Access Sicav, Luxembourg	10645
Fineco Capital S.C.A., Luxembourg	10638	Valtipart Holding S.A., Luxembourg	10622
Fineco Capital S.C.A., Luxembourg	10641	Vegastar S.A., Luxembourg	10630
Fintad International S.A., Luxembourg	10653	Vegastar S.A., Luxembourg	10630
Fintad Securities S.A., Luxembourg	10653	Yolito Holding S.A., Luxembourg	10625
Foncière Hirsch, S.à r.l., Luxembourg	10655	ZMC Reinsurance Holdings LLC (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg	10613
Galava International, S.à r.l., Luxembourg	10641	ZMC Reinsurance Holdings LLC (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg	10622
GIP Invest S.A., Luxembourg	10637	Zork Charter S.A., Luxembourg	10650
GIP Invest S.A., Luxembourg	10636		

DELTA THERMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare llot Ouest.
R. C. Luxembourg B 47.831.

L'an deux mille quatre, le seize janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELTA THERMIC S.A., ayant son siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.831, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 8 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 389 du 9 avril 2003.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Douin, demeurant à B-4600 Visé, avenue Fr. Roosevelt 29,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, à L-4384 Ehlerange, Zare llot Ouest, et modification de l'article trois des statuts.

2.- Modification du troisième alinéa de l'article sept des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société de L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, à L-4384 Ehlerange, Zare llot Ouest, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois des statuts comme suit:

Art. 3. Siège social. Premier alinéa.

«Le siège de la société est établi à Ehlerange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Douin, S. Schenk, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, vol. 142S, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

F. Baden.

(009692.3/200/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

DELTA THERMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare llot Ouest.
R. C. Luxembourg B 47.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(009697.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

EMAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.252.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMAV S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 687 du 24 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Baden, en date du 17 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 766 du 22 octobre 1998, et modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé portant notamment conversion du capital en euros, du 6 mai 2002, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 82 du 28 janvier 2003,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.252, ci-après «la Société»

Bureau

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement 10.900 (dix mille neuf cents) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 5.629.380,20 (cinq millions six cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingts euros et vingt cents).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 1.370.619,80 pour le porter de son montant actuel de EUR 5.629.380,20 à EUR 7.000.000,-, par création de 2.654 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération par CAROFIN S.A. des 2.654 (deux mille six cent cinquante-quatre) nouvelles actions ainsi créées par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible de EUR 1.370.619,80 (un million trois cent soixante-dix mille six cent dix-neuf euros et quatre-vingts cents).

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.370.619,80 (un million trois cent soixante-dix mille six cent dix-neuf euros et quatre-vingts cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.629.380,20 (cinq millions six cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingts euros et vingt cents) à EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros), représenté par les dix mille neuf cents (10.900) actions existantes et par l'émission de 2.654 (deux

mille six cent cinquante-quatre) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

La présente augmentation de capital est entièrement libérée par un apport en nature.

Est à l'instant intervenue:

- La société CAROFIN S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 64.618),

dûment représentée par Mademoiselle Isabelle Bressan, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Mademoiselle Isabelle Bressan, prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée CAROFIN S.A., aux 2.654 (deux mille six cent cinquante-quatre) actions nouvellement émises de la Société, et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en nature à hauteur de EUR 1.370.619,80 (un million trois cent soixante-dix mille six cent dix-neuf euros et quatre-vingts cents) d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à la société CAROFIN S.A., préqualifiée, figurant au passif des comptes de la société au 30 juin 2003 au nom de la société FINCERAMICA Spa et cédée par la prédite société FINCERAMICA Spa à la société CAROFIN S.A., pour le montant apporté, ainsi qu'il résulte d'une convention de cession de créances datée du 23 décembre 2003, ce qui entraîne l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

Une copie du bilan clôturé au 30 juin 2003 ainsi qu'une attestation émanant du commissaire aux comptes de la Société, datée du 24 décembre 2003, attestant que la créance due par la Société à la société CAROFIN S.A., est inscrite dans les comptes passifs de la Société pour le montant apporté, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire, resteront annexées au présent acte et seront soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La mandataire a exposé que conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, un rapport d'évaluation a été établi le 24 décembre 2003 par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dans lequel la créance ainsi apportée a été décrite et évaluée.

La mandataire a produit le rapport dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de 1.370.619,80 Euro et aux 2.654 actions nouvelles à émettre.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et par le notaire restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 2.654 (deux mille six cent cinquante-quatre) nouvelles actions sans mention de valeur nominale.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les 2.654 (deux mille six cent cinquante-quatre) nouvelles actions sans mention de valeur nominale, entièrement libérées à la société CAROFIN S.A., préqualifiée.

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à accomplir toutes les modalités en rapport avec l'augmentation du capital social.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros) représenté par 13.554 (treize mille cinq cent cinquante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au libre choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de EUR 16.000,- (seize mille euros).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Capuzzo, N. Schroeder, I. Bressan, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 6, Case 11. – Reçu 13.706,20 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2004.

T. Metzler.

(009935.3/222/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**ZMC REINSURANCE HOLDINGS LLC (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. ZURICH FINANCIAL SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 69.783.

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ZURICH FINANCIAL SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (the Company), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated on 25 May 1999, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 554 of 19th July 1999. The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 69.783.

The Meeting is chaired by Mrs Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg,
who appoints as Secretary Mrs Francine Ewers, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg.
(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on the attendance list, signed by the Chairman, Secretary, Scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the said attendance list, all 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, in issue are present or represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate on the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. To change the corporate form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) to a partnership limited by shares (société en commandite par actions);
2. to change the corporate name of the Company to ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC (LUXEMBOURG) S.C.A.;
3. to restate the articles of association of the Company;
4. to convert the existing shares of the Company into shares of an SCA;
5. to acknowledge and approve the resignation of the current directors of the Company effective as of the date of the meeting and to grant discharge to them for the exercise of their mandate;
6. to acknowledge that ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC will be the general partner acting as manager of the Company;
7. to acknowledge and approve the resignation of the current auditor (réviseur d'entreprises) effective as of the date of the meeting and to grant discharge to him for the exercise of his mandate;
8. to set the number of members of the supervisory board (conseil de surveillance) to three;
9. to appoint the members of the supervisory board (conseil de surveillance);
10. to determine the term of the office of the members of the supervisory board of the Company which shall end at the annual general meeting of the Company approving the annual accounts as of 31st December, 2004;
11. to appoint PricewaterhouseCoopers as auditor (réviseur d'entreprises) of the Company; and
12. to determine the term of the office of the external auditor of the Company which shall end at the annual general meeting of the Company approving the annual accounts as of 31st December, 2004.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the corporate form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) to a partnership limited by shares (société en commandite par actions).

Second resolution

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company from ZURICH FINANCIAL SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. to ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC (LUXEMBOURG) S.C.A.

Third resolution

The Meeting resolves to restate the Articles of Association of the Company as follows:

«Art. 1. Form and Name

There exists among ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC, being the unlimited partner and manager (associé commandité, gérant) of the Company (as defined below) (the General Partner), and among the limited partner (actionnaire commanditaire) (the Limited Partner) and all those persons or entities who may become limited partners (actionnaire commanditaires) of the Company (as defined below) in the future a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC (LUXEMBOURG) S.C.A. (the Company).

Hereinafter the Limited Partner(s) and the General Partner will be referred to, where the context so requires, individually as a Shareholder and collectively as the Shareholders.

Art. 2. Term

The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner. The members of the Supervisory Board (as referred to hereafter in Article 16) may appoint an interim manager, who may or may not be a shareholder.

The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Company and in case of a decision to continue the Company's activities, the designation of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting of shareholders in accordance with the procedures laid down in Article 11 hereafter.

The interim manager (regardless of whether or not he is a limited shareholder) shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 3. Corporate objects

The corporate objects of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form. It may issue bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company may enter into currency exchange and/or interest rate swap agreements, derivative transactions and other hedging arrangements or similar arrangements. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against currency exchange, interest rate risks or similar risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 4. Registered Office

The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and that they interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 5. Capital

The subscribed and issued capital of the Company is set at EUR 124,000.- (hundred twenty-four thousand Euro) divided into 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each individually (referred to as a Share and collectively as the Shares).

The issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of a meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may redeem its Shares within the limits set forth by law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders passed by a two third majority of the Shares represented at the meeting including the consent of the General Partner.

Art. 6. Shares

The Company recognises only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Shares are and remain in registered form. The Shares are not certificated but a certificate (certificat d'inscription nominative) witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Company and the number of Shares held by such Shareholder shall be issued by the Company on request of the Shareholder.

A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, the residence or elected domicile of and the number of Shares held by, each Shareholder, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten per cent. (10%) per year calculated from the date when the payment was due until the date of the actual payment.

Art. 7. Transfer of Shares

The transfer of Shares shall be effected by a written declaration of transfer, registered in the register of shareholders of the Company, such declaration of transfer to be acted and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Liability of Shareholders

The Limited Partners are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The General Partner's liability is unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of June each year at 11.00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

The annual general meeting of Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Proxies, Majority

The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting with the consent of the General Partner.

Art. 11. Convening Notice

Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all reasonable conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever with the consent of the General Partner.

Art. 13. Management

The Company shall be managed by the General Partner who shall be an unlimited partner (associé-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board (as defined below).

The General Partner shall, subject to the terms of Article 16 hereof, namely have the power in the name and on behalf of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that the General Partner may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, in the name and on behalf of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 14. Authorised Signature

The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

The Limited Partner(s) are not authorised to take the corporate signature and are not allowed to act in the name and on behalf of the Company, even if appointed by the General Partner.

Art. 15. No Remuneration of General Partner

The General Partner and the members or employees of the General Partner shall receive no remuneration from the Company for their duties.

Art. 16. Supervisory Board

The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under these Articles of Association, exceed the powers of the General Partner.

The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Partner, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders.

Retiring members of the Supervisory Board are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

If the majority of the members of the Supervisory Board vacate the office, a meeting of the Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

The members of the Supervisory Board shall receive no remuneration from the Company for their duties.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy. A member of the Supervisory Board may represent more than one of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 17. Minutes of the Supervisory Board

The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Accounting Year - Accounts

The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

The accounts of the Company shall be audited by an external auditor who shall be appointed for a term to be determined from time to time by a simple majority vote of the general meeting of the Shareholders, with the consent of the General Partner.

Art. 19. Allocation of Results

From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The Shareholders of the Company shall have equal dividend rights on a per share basis.

The General Partner shall propose the allocation of the annual results. The general meeting of shareholders (with the consent of the General Partner) shall decide on the allocation of the results proposed by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down by law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation

The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Partner.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 21. Amendments

These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 22. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to convert the existing shares of the Company into shares of a partnership limited by shares and to convert the existing register of shareholders into a register of holders of shares of a partnership limited by shares, without that the ownership of the shares be affected by the conversion.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges and approves the resignation of Mr Murphy, Mr Clark and Mr Durieux as directors of the Company effective as of this date and resolves to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC will be the unlimited partner acting as manager of the Company.

Seventh resolution

The Meeting acknowledges and approves the resignation given by PricewaterhouseCoopers as auditor (réviseur d'entreprises) of the Company effective as of this date and resolves to grant discharge to him for the performance of his mandate.

Eighth resolution

The Meeting resolves to set the number of members of the supervisory board (conseil de surveillance) to three.

Ninth resolution

The Meeting resolves to appoint as members of the supervisory board (conseil de surveillance)

- Mr Thomas Christian Hürlimann, reinsurer, residing at Mythenquai 2, CH-8022 Zürich;
- Mr Bernhard U. Schluep, Global Head of Discontinued Operations, residing at Mythenquai 2, CH-8022 Zürich; and
- Mr Wayne Howard Fisher, actuary and insurance executive, residing at Mythenquai 2, CH-8022 Zürich.

Tenth resolution

The Meeting resolves to set the term of the office of the members of the supervisory board of the Company which shall end at the annual general meeting of shareholders of the Company which shall approve the accounts as of 31st December 2004.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, having its registered office in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg as auditor (réviseur d'entreprises) of the Company.

Twelfth resolution

The Meeting resolves to set the term of the office of the external auditor of the Company which shall end at the annual general meeting of shareholders of the Company which shall approve the accounts as of 31st December 2004.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ZURICH FINANCIAL SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (la Société), ayant son siège social au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 554 du 19 juillet 1999 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.783.

L'assemblée a été présidée par Madame Danielle Kolbach, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Francine Ewers, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Bernard Beerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le président déclare et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présences, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présences que toutes les 1.240 (mille deux cent quarante) actions ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune en émission sont présentes ou représentées à cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Transformer la forme juridique d'une société anonyme en société en commandite par actions;
2. Changer la dénomination sociale de la Société en ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC (LUXEMBOURG) S.C.A.;
3. Procéder à une refonte des statuts de la Société;
4. Convertir les actions de la Société en actions d'une société en commandite par actions;
5. Prendre acte et accepter la démission des administrateurs actuels de la Société avec effet au jour de l'assemblée et donner décharge à Messieurs Murphy, Clark et Durieux, administrateurs de la Société, pour l'accomplissement de leur mandat;
6. Prendre acte que ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC sera associé commandité et gérant de la Société;
7. Prendre acte et accepter la démission de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., actuel commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de l'assemblée et lui donner décharge;
8. Fixer le nombre de membres siégeant au conseil de surveillance à trois;
9. Nommer les membres du conseil de surveillance;
10. Déterminer la durée du mandat des membres du conseil de surveillance, celui-ci prenant fin à l'assemblée générale annuelle se prononçant sur les comptes sociales au 31 décembre 2004;

11. Nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme réviseur d'entreprises de la Société; et

12. Déterminer la durée du mandat du réviseur d'entreprises de la société exercera son mandat, celui-ci prenant fin à l'assemblée générale annuelle se prononçant sur les comptes sociaux au 31 décembre 2004.

Après que l'ordre du jour fut approuvé par l'assemblée, l'assemblée prit à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société en commandite par actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de ZURICH FINANCIAL SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. en ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC (LUXEMBOURG) S.C.A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte des statuts de la Société dans leur entièreté, lesquels ont désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme juridique

Il est formé entre ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC, étant l'associé commandité et gérant de la Société (telle que définie ci-après) (Associé Commandité) et entre l'actionnaire commanditaire (Actionnaire Commanditaire) et toutes les personnes (physiques ou morales) qui deviendront dans le futur des actionnaires commanditaires de la Société (telle que définie ci-après), une société en commandite par actions sous la dénomination ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC (LUXEMBOURG) S.C.A. (la Société).

Ci-après, le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) et l'Associé Commandité seront nommés collectivement les Actionnaires.

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne prendra pas fin dans le cas où surviendrait la démission, la dissolution, la faillite ou la banqueroute de l'Associé Commandité. Les membres du Conseil de Surveillance (tel que désigné ci-après à l'Article 16) peuvent désigner un administrateur provisoire, qui peut être ou non associé.

L'administrateur provisoire fera les actes urgents et de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui statuera quant à la continuation ou la fin de la Société et dans le cas d'une décision de continuer les activités de la Société, la désignation de l'Associé Commandité de remplacement. L'administrateur provisoire dans la quinzaine de sa nomination, convoquera l'assemblée générale suivant la procédure de l'Article 11 ci-après.

L'administrateur provisoire (peu importe qu'il soit ou non un Actionnaire Commanditaire) n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, par voie directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et des émissions mentionnés ci-dessus, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également garantir les engagements de ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut effectuer des opérations de change en devise, des opérations d'échange d'intérêt (swaps), transactions sur des produits dérivatifs et autres opérations de couverture de risque (hedging), ou des opérations similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, ceci inclut des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques similaires.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à la Commune de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales ou autres implantations peuvent être établies soit au Luxembourg soit à l'étranger sur décision de l'Associé Commandité.

Dans le cas où l'Associé Commandité décide que des circonstances politiques, économiques ou sociales exceptionnelles, déclarées ou imminentes, qui entravent ou sont susceptibles d'entraver les activités normales de la Société dans les locaux de son siège social, ou qui perturbent les communications entre ledit siège social et les personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être momentanément transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ce type de mesure provisoire n'affectera pas la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital

Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à EUR 124.000,- (cent vingt-quatre mille euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune (ci-après désigné individuellement comme une Action et collectivement comme les Actions).

Le capital émis par la Société peut faire l'objet d'augmentations ou de réductions sur décision d'une assemblée des Actionnaires statuant selon le mode de délibération requis en cas de modification des Statuts.

Les Actions sont émises en tant qu'actions rachetables par la Société. La Société est autorisée à procéder au rachat de ses propres actions dans les limites et conditions fixées par la loi. Le rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée des Actionnaires adoptée à une majorité des deux tiers des Actions représentées lors de l'assemblée, et doit recueillir le consentement de l'Associé Commandité.

Art. 6. Actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action; dans le cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société se réserve le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée par la communauté des détenteurs de l'Action comme son propriétaire exclusif devant la Société.

Les Actions de la Société sont et resteront des actions nominatives. Les Actions ne sont pas matérialisées par un certificat mais la Société émettra, à la demande de l'Actionnaire, un certificat d'inscription nominative attestant de l'inscription au registre des Actionnaires de l'Actionnaire concerné ainsi que du nombre d'Actions par lui détenu.

Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre fera mention du nom de chaque Actionnaire, de son lieu de résidence ou domicile élu, du nombre d'actions qu'il détient, du montant de l'apport libéré pour chaque action, ainsi que des cessions d'actions et des dates desdites cessions.

Les éventuels montants non libérés au titre des Actions émises et en circulation peuvent être appelés à tout moment et ce, à l'appréciation de l'Associé Commandité, à la condition cependant que les appels de fonds soient effectués sur l'ensemble des Actions, dans la même proportion et au même moment. Toute somme dont le paiement est effectué avec retard génère automatiquement des intérêts de retard en faveur de la Société au taux de dix pour cent (10%) l'an, calculés à partir de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'à la date du paiement effectif de la somme due.

Art. 7. Transfert des Actions

Le transfert des Actions se fera par une déclaration écrite de transfert, inscrite au registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'Actions d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires

Les Actionnaires Commanditaires sont responsables uniquement à hauteur de leur apport au capital de la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Actionnaires

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément à la législation en vigueur au Luxembourg, au siège social de la Société à Luxembourg ou en un autre endroit au Luxembourg qui sera indiqué dans la lettre de convocation, le deuxième mercredi de juin de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour est un jour férié dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires pourra se tenir à l'étranger si l'Associé Commandité constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives aux dites assemblées.

Art. 10. Avis de convocation, quorum, représentation, majorité

Les périodes des avis de convocation et les règles de quorum exigées par la Loi s'appliquent aux assemblées des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à la tenue de ces assemblées, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire, que cette dernière soit Actionnaire ou non.

Sauf disposition contraire de la loi ou dispositions contraires des présents Statuts, les résolutions d'une assemblée des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple des Actions représentées et votant à l'assemblée, et avec l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 11. Avis de convocation

Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), sous la forme d'un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date fixée pour l'assemblée à chaque Actionnaire, à l'adresse figurant au registre des Actionnaires de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée peut avoir lieu sans avis de convocation préalable.

L'Associé Commandité peut déterminer les conditions légitimes auxquelles doivent se conformer les Actionnaires afin de pouvoir prendre part aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente la totalité de la masse des Actionnaires de la Société. Elle ne peut généralement adopter des résolutions sur quelque point que ce soit qu'avec le consentement de l'Associé Commandité.

Art. 13. Gestion

La Société sera gérée par l'Associé Commandité qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus qui lui permettent d'effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés, d'après la loi ou d'après les présents Statuts, à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

L'Associé Commandité aura notamment, sous réserve des dispositions de l'Article 16 ci-dessous, le pouvoir, au nom et pour le compte de la Société, de mener à bien toutes les missions, d'exécuter tous les actes, de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres opérations que l'Associé Commandité estime nécessaires, opportuns, utiles ou accessoires à cet effet. Sauf dispositions expresses contraires, l'Associé Commandité aura, et aura tout pouvoir d'exercer, selon sa propre appréciation, au nom et pour compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour mener à bien les objectifs de la Société.

Art. 14. Signataires autorisés

La Société sera engagée par la signature de l'Associé Commandité ou encore par la signature individuelle ou les signatures conjointes des autres personnes auxquelles l'Associé Commandité aura délégué le pouvoir de signature. L'Associé Commandité prendra cette décision selon sa propre appréciation.

Les Actionnaires Commanditaires ne sont pas autorisés de prendre la signature sociale et ne sont pas autorisés à agir au nom et pour le compte de la Société, même si mandatés par l'Associé Commandité.

Art. 15. Non-rémunération de l'Associé Commandité

L'Associé Commandité ainsi que les membres ou les salariés de l'entité désignée comme tel ne recevront aucune rémunération de la part de la Société en contrepartie des tâches effectuées.

Art. 16. Conseil de Surveillance

Les affaires internes de la Société ainsi que sa situation financière et en particulier ses registres et livres comptables seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Le Conseil de Surveillance sera consulté sur certains points déterminés par l'Associé Commandité. Le Conseil de Surveillance autorisera l'Associé Commandité à engager toutes les opérations qui, selon la loi ou en vertu des présents Statuts, outrepassent les pouvoirs de l'Associé Commandité.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être ou non des Associés, autre que l'Associé Commandité. Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par un vote à la majorité simple de l'assemblée des Actionnaires, pour une période maximale de six ans renouvelable. Les membres du Conseil de Surveillance sont susceptibles d'être révoqués de leurs fonctions à tout moment et à la seule discrétion de l'assemblée des Actionnaires.

Les membres sortants du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Dans l'éventualité où un siège au Conseil de Surveillance se trouverait vacant pour cause de décès, de départ à la retraite ou pour toute autre raison, les membres restants du Conseil de Surveillance peuvent se réunir et élire par un vote à la majorité un nouveau membre afin de pourvoir au siège vacant jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance abandonne la charge, une assemblée des Actionnaires sera convoquée afin de mettre en place un nouveau Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune rémunération de la part de la Société en contrepartie des tâches effectuées.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (désigné par le Conseil parmi ses membres) ou par l'Associé Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance fera l'objet d'une convocation écrite adressée à tous ses membres avec un préavis d'au moins huit jours, excepté dans les cas d'urgence dont la nature sera alors précisée dans la convocation à la réunion. Il y a dispense de convocation dès lors que chacun des membres l'accepte par écrit soit en original soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex. Un avis de convocation distinct ne sera pas nécessaire pour les assemblées ayant fait l'objet d'un calendrier précisant les dates et lieux auxquels sera tenue chacune d'entre elles et adopté par une résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans autre forme de préavis.

Tout membre peut se faire représenter par un autre membre à une réunion du Conseil de Surveillance en lui donnant un pouvoir écrit soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique. Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance peut procéder à des délibérations et exercer valablement ses fonctions uniquement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions seront approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion. Des résolutions peuvent également être adoptées sous forme d'un ou de plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par son président ou, en l'absence de celui-ci, par le président pro tempore qui aura présidé une réunion par intérim. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux

destinés à être produits dans le cadre d'une procédure judiciaire ou de tout autre action juridique devront être signés par le président ou par le président pro tempore ou encore par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 18. Exercice comptable - Comptabilité

L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur d'entreprises externe qui sera désigné pour une période fixée périodiquement par un vote à la majorité simple de l'assemblée générale des Actionnaires, avec l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 19. Affectation des résultats

Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera affecté à la réserve légale conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal émis de la Société tel que défini à l'Article 5 ci-dessus et en fonction des augmentations et réductions de capital périodiques.

Les Actionnaires de la Société participent aux dividendes proportionnellement aux Actions détenues, toutes les Actions ayant des droits aux dividendes identiques.

L'Associé Commandité fera une proposition relative à l'affectation des résultats annuels. L'assemblée générale des Actionnaires décidera avec le consentement de l'Associé Commandité de l'affectation des résultats proposée par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut décider de verser des acomptes sur dividendes dans les conditions et limites fixées par la loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation

La Société peut faire l'objet d'une dissolution volontaire prononcée par résolution de l'assemblée des Actionnaires et assortie du consentement l'Associé Commandité.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Modifications

Les présents Statuts peuvent faire l'objet de modifications adoptées lors d'une assemblée des Actionnaires, sous réserve du respect des exigences de quorum et de majorité définies par la législation luxembourgeoise et sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 22. Loi applicable

Les questions non régies par les présents Statuts seront réglées par l'application des dispositions contenues dans la législation luxembourgeoise et, en particulier, dans la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir les actions de la Société en actions d'une société en commandite par actions et de convertir le registre des actionnaires en registre des actionnaires d'une société en commandite par actions, sans que la propriété des actions soit affectée par cette conversion.

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte et approuve la démission de Messieurs Murphy, Clark et Durieux, administrateurs actuels de la Société avec effet à ce jour et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte de ce que ZCM REINSURANCE HOLDINGS LLC devient associé commandité et gérant de la Société.

Septième résolution

L'assemblée décide de prendre acte et approuve la démission de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., actuel réviseur d'entreprises de la Société avec effet à ce jour et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de membres siégeant au conseil de surveillance à trois.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de désigner comme membre du conseil de surveillance:

- Monsieur Thomas Christian Hürlimann, réassureur, demeurant à Mythenquai 2, CH-8022 Zurich;
- Monsieur Bernhard U. Schlupe, Directeur Opérations Discontinues, demeurant à Mythenquai 2, CH-8022 Zurich; et
- Monsieur Wayne Howard Fisher, actuaire et dirigeant d'assurance, demeurant à Mythenquai 2, CH-8022 Zurich.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée du mandat des membres du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale annuelle se prononçant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme réviseur d'entreprises externe de la Société.

Douzième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée du mandat du réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle se prononçant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en date des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties, ce procès-verbal a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Kolbach, F. Ewers, B. Beerens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2004, vol. 881, fol. 90, case. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(009940.3/239/570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

ZMC REINSURANCE HOLDINGS LLC (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 69.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(009941.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

VALTIPART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.471.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant à L-1251 Luxembourg, 29, rue du Bois,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 5 décembre 2003,

2.- LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Corinne Bitterlich, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme holding dont la dénomination est VALTIPART HOLDING S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), représenté par trente-cinq (35) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00) à deux cent mille euros (EUR 200.000,00), le cas échéant par l'émission de cent soixante-cinq (165) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne pourront excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de septembre à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans

que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commencera le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le trente et un mars deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée, trente-quatre actions	34
2.- LOUV, S.à r.l., prénommée, une action	1
Total: trente-cinq actions	<u>35</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, née à Quierschied (Allemagne), le 2 juillet 1969, demeurant à L-1251 Luxembourg, 29, rue du Bois,

b) Madame Marjorie Fever, employée privée, née à Creutzwald (France), le 16 avril 1974, demeurant à L-5654 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte,

c) Monsieur Harald Charbon, employé privé, né à Verviers (Belgique), le 11 juillet 1969, demeurant à L-2272 Howald, 69, rue Edouard Oster,

d) LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 89.272.

4.- Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bitterlich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, vol. 141S, fol. 64, case 5. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

E. Schlessler.

(008985.3/227/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

YOLITO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.475.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, Le onze décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant à L-1251 Luxembourg, 29, rue du Bois,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 5 décembre 2003,

2.- LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Madame Corinne Bitterlich, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme holding dont la dénomination est YOLITO HOLDING S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par trente-cinq (35) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), le cas échéant par l'émission de cent soixante-cinq (165) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne pourront excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de septembre à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art.13. L'année sociale commencera le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et le loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le trente et un mars deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.,prénomée, trente-quatre actions	34
2. LOUV, S.à r.l., prénomée, une action	1
Total: trente-cinq actions	35

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, née à Quierschied (Allemagne), le 2 juillet 1969, demeurant à L-1251 Luxembourg, 29, rue du Bois,

b) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 21 novembre 1961, demeurant à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber,

c) Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, né à Dudelange, le 19 janvier 1961, demeurant à L-7793 Bissen, 24, rue Jean Engel,

d) LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 89.272.

4.- Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bitterlich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, vol. 141S, fol. 64, case 4. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

E. Schlessler.

(008969.3/227/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

BRAKE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.171.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 59, case 6:

I.- Que la société anonyme BRAKE FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 78.171, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 226 du 28 mars 2001.

II.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme BRAKE FINANCE S.A.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009353.3/231/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SRRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(009156.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

PREBLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 35.327.

Conseil d'Administration

En date du 29 janvier 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé

- d'accepter les démissions de Messieurs Outi Hirvikangas, Ari Kangasniemi et Hannu Lonkathree de leurs mandats d'Administrateurs de la Société et de nommer VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., domiciliées au 66, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg et inscrites au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous les numéros B 47.765 et B 47.852, et PREBLI EU LLC, domiciliée au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, en tant que nouveaux Administrateurs de la Société avec effet immédiat.

- de congédier Mr Jukka Pirskanen de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Siège social

En date du 29 janvier 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé d'accepter le transfert du siège social du 87, Allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009255.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

AR.DE.LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 45.929.

Assemblée Générale du 6 janvier 2004

Ordre du jour:

- Démission des Administrateurs actuels.
- Nomination des nouveaux Administrateurs.

Il a été décidé ce qui suit:

Il a été retenu la démission des Administrateurs

- Monsieur Frédéric Apruzzese.
- Monsieur Raphael Apruzzese.
- Monsieur Gérard Apruzzese.

Lettre de démission du 19 décembre en annexe.

Nomination des nouveaux Administrateurs à titre gratuit

- Marion Didier, né le 27 janvier 1954 à Luxembourg, 31, rue de Garnich, L-8369 Hivange.
- Josette Didier, née le 14 mars 1957 à Luxembourg, 31, rue de Garnich, L-8369 Hivange.
- Anthony Nobile, né le 20 avril 1971 à Liège, 16, rue des Meuniers, B-4000 Liège.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

M. Didier / J. Didier / A. Nobile.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009273.3/207/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

MF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 66.452.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(009165.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

MF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 66.452.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(009166.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SOFALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 37, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 57.467.

L'an deux mille quatre, le cinq janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Madame Rédate Scheiff, employée privée, née à Neu-Morestnet (Belgique) le 4 novembre 1958, épouse de Monsieur Italo Murgia, demeurant à L-8824 Perlé, 37, rue de la Poste,

Laquelle comparante a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Roger Rikir, commerçant, né à Lambermont le 7 septembre 1940, demeurant à B-4845 Jalhay (Belgique), Arbespine, 79,

cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée SOFALUX, S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, Centre commercial «Le 2000», route de Bettembourg, constituée par acte du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 145 du 5 mars 1997, pour le prix de six cent vingt (620) euros.

Le prix de cession a été payé avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

A l'instant Monsieur Italo Murgia agissant en sa qualité de gérant de la prédite société, déclare accepter au nom de la société la présente cession, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Monsieur Roger Rikir, prénommé, sera propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société SOFALUX, S.à r.l.

A la suite de cette cession, Monsieur Roger Rikir, devenu unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée SOFALUX, S.à r.l. déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et requiert le notaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Italo Murgia, commerçant, demeurant à L-8824 Perlé, 37, rue de la Poste,

prénommé, de son mandat de gérant et lui donne décharge.

L'associé unique nomme gérant Monsieur Roger Rikir, commerçant, né à Lambermont le 7 septembre 1940, demeurant à B-4845 Jalhay (Belgique), Arbespine, 79.

La société est engagée par la signature du gérant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-8824 Perlé, 37, rue de la Poste, et par conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé à L-8824 Perlé, 37, rue de la Poste.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et par conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de construction.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Scheiff, R. Rikir, I. Murgia, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 6 janvier 2004, vol. 612, fol. 70, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 janvier 2003.

F. Unsen.

(008677.3/234/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

C.B.L.-ADAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.583.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 26 janvier 2004.

Pour C.B.L. ADAM S.A.

SUD FINANCIERE SPRL

Signature

(009292.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

VEGASTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.499.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Signature.

(009524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

VEGASTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.499.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 3 décembre 2003 que:

- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002;

- les mandats d'administrateur de Madame Laura Del Giudice, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Via 95° Rgt Fanteria n° 109, I-73100 Lecce, de Maître Jean Steffen, avocat-avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et de Chantal Keereman, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009523.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.673.

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A., a société anonyme having its registered office in L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B number 78.673, incorporated by deed of the undersigned notary on October 18, 2000, published in the Mémorial C, number 352 of May 15, 2001. The Articles of Incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on October 22, 2002, published in the Mémorial C, number 1739 of December 5, 2002 and on November 19, 2003, not yet published.

The meeting was opened and presided by Mr John S. Morrey, general manager with professional address at 53, route d'Arlon, L-8410 Steinfort.

The chairman appointed as secretary Ms Nadine Thoma, employee, residing at 7, rue du Chemin de Fer, L-5351 Oetrange.

The meeting elected as scrutineer Mr Christophe Goossens, accountant, with professional address at 53, route d'Arlon, L-8410 Steinfort.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:
Increase in paid-up capital.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the six thousand (6,000) shares representing the whole corporate capital of six million US dollars (6,000,000.- USD) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminary advised.

V) After deliberation, the meeting requested the undersigned notary to state the following:

Statement

The general meeting acknowledges the additional payment of the corporate capital by an amount of eighty-three US dollars (83.- USD) per share, totalising four hundred and ninety-eight thousand US dollars (498,000.- USD), so that the six thousand (6,000) shares with a nominal value of one thousand US dollars (1,000.- USD) are paid up to the extent of five hundred US dollars (500.- USD) each, totalising three million US dollars (3,000,000.- USD).

Proof of the additional payment of four hundred and ninety-eight thousand US dollars (498,000.- USD) has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by a bank certificate dated December 17, 2003.

There being no further item before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A., avec siège social à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.673, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 352 du 15 mai 2001. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1739 du 5 décembre 2002 et en date du 19 novembre 2003, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John S. Morrey, general manager avec adresse professionnelle à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à L-5351 Oetrange, 7, rue du Chemin de Fer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Goossens, comptable avec adresse professionnelle à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
Augmentation de la libération du capital social.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les six mille (6.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de six millions de dollars US (6.000.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour duquel les actionnaires ont préalablement pris connaissance.

V) Après délibération, l'assemblée générale a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Constatation

L'assemblée générale constate la libération supplémentaire du capital social de quatre-vingt-trois dollars US (83,- USD) par action, soit au total quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars US (498.000,- USD), de sorte que les six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) sont libérées chacune à concurrence de cinq cents dollars US (500,- USD), soit au total trois millions de dollars US (3.000.000,- USD).

La preuve de la libération supplémentaire à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars US (498.000,- USD) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant un certificat bancaire daté du 17 décembre 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. S. Morrey, N. Thoma, C. Goossens, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 6, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

P. Frieders.

(009643.3/212/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

JARI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 87.305.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue exceptionnellement en date du 1^{er} décembre 2003 que:

Elle a réélu aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2003:

- La société MAJENTEL S.A., (n° R. C. B 77.599), ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- La société CLEVERDAN S.A., (n° R. C. B 77.594), ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Monsieur Jean Gabriel, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2003:

- La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., (n° R. C. B 67.501) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009391.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

INTERFASHION TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 80.356.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de EMMEDUE S.A.H., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privé du 29 décembre 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme INTERFASHION TRADE S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 80.356, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 729 du 6 septembre 2001.

II) Que le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III) Que EMMEDUE S.A.H., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société INTERFASHION TRADE S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société INTERFASHION TRADE S.A. avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société INTERFASHION TRADE S.A., EMMEDUE S.A.H., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de la société INTERFASHION TRADE S.A. est réglé, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que les livres et documents sociaux de la société INTERFASHION TRADE S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence, le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 91, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

P. Frieders.

(009677.3/212/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

EUTECH ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5515 Remich, 14, rue Annie Blau.
R. C. Luxembourg B 77.201.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnovoie, en date du 3 août 2000, publié au Mémorial C n°22 du 12 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour EUTECH ASSOCIATES, Sà r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(009304.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

EMOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.304.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EMOLUX S.A., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.304, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 281 du 22 avril 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire dressé le 10 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1116 du 23 juillet 2003.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Anne-Françoise Moutschen, employée privée, demeurant à B-4141 Sprimont,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à B-6791 Athus,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Graziella Blanquart, employée privée, demeurant à B-4357 Donceel. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour

1° Augmentation du capital social à concurrence d'un million deux cent soixante-cinq mille euros (EUR 1.265.000) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent trente-cinq mille euros (EUR 1.235.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) par la création de cinq mille soixante (5.060) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2° Modification de l'article 16 des statuts;

3° Démission du Conseil d'Administration;

4° Nomination du Conseil d'Administration;

5° Adaptation afférente des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent soixante-cinq mille euros (EUR 1.265.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent trente-cinq mille euros (EUR 1.235.000) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) par la création et l'émission de cinq mille soixante (5.060) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les 5.060 actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par:

- Monsieur Eugène Moutschen à concurrence de 4.860 actions

- Monsieur Marc Pirlet à concurrence de 200 actions

Monsieur Eugène Moutschen étant ici représenté par Madame Graziella Blanquart qui agit également pour compte de Monsieur Marc Pirlet en vertu de deux procurations ci-annexées.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées à vingt-cinq pour cent (25%) par un versement en espèces, de sorte qu'une somme de trois cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 316.250,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa.

«Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par dix mille soixante (10.060) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la date de l'assemblée générale ordinaire au 2ème mardi du mois de juin à quatorze heures.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 16. Premier alinéa.

«L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction, savoir:

- Monsieur Eugène Moutschen, administrateur de société, demeurant à L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre;
- Madame Anne-Françoise Moutschen, employée privée, demeurant à B-4141 Sprimont, rue des Fawes 67;
- Madame Graziella Blanquart, employée privée, demeurant à B-4357 Donceel, rue J. Joirkin 14/1.
- Monsieur Marc Pirlet, administrateur de sociétés, demeurant à B-4000 Liège, Boulevard Kleyer, 15/13.

Quatrième résolution

L'assemblée générale appelle aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009:

- Monsieur Eugène Moutschen, administrateur de société, demeurant à L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre;
- Monsieur Marc Pirlet, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 17 mars 1964, demeurant à B-4000 Liège, boulevard Kleyer 15/13;
- Madame Anne-Françoise Moutschen, employée privée, née à Verviers (Belgique), le 19 juillet 1969, demeurant à B-4141 Sprimont, rue des Fawes 67;
- Madame Graziella Blanquart, employée privée, née à Heerlen (Pays-Bas), le 24 janvier 1972, demeurant à B-4357 Donceel, rue J. Joirkin 14/1.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Eugène Moutschen, comme Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué de la société.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de 15.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-F. Moutschen, G. Blanquart, M. Muller et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 91, case 6. – Reçu 12.650 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

F. Baden.

(009686.3/200/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

EMOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 68.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(009689.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

MCM, MODULAR CONCEPT MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R. C. Luxembourg B 89.544.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCM, MODULAR CONCEPT MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

(009606.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

GIP INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 79.099.

Im Jahre zweitausendunddrei, am dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze in Mersch.

Sind die Aktionäre der GIP INVEST S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 5. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 10. Januar 2001, Nummer 16.

Die Versammlung wird um 13.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Gérard Pirsch, Bankangestellter, Luxemburg, eröffnet.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Bärbel Frey, Bankangestellte, Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Valérie Closter, Bankangestellte, Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Änderung des Artikels 2 Satz 3:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 2 Satz 3 der Satzungen vom 5. Dezember 2000 folgendermassen abzuändern:

«Die Auflösung der Gesellschaft kann nur unter Berücksichtigung des Artikels 21 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen erfolgen.»

2. Änderung des Artikels 7, Satz 2:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 7, Satz 2 der Satzungen vom 5. Dezember 2000 folgendermassen abzuändern:

«Es kann jedoch nicht weniger als das im Artikel 91 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen festgesetzte Minimumkapital betragen.»

3. Änderung der Artikel 4 und 19:

Hierzu wird vorgeschlagen alle Begriffe «30. März 1988» durch «20. Dezember 2002» zu ersetzen.

4. Änderung des Artikels 4, Absatz 4:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 4 Absatz 4 der Satzungen vom 5. Dezember 2000 folgendermassen abzuändern:

«Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, unter Berücksichtigung der im Gesetz vom 20. Dezember 2002 (Kapitel 14) über die Organismen für gemeinsame Anlagen und im Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften einschliesslich Änderungsgesetzen festgesetzten Begrenzungen.»

5. Ersatzlose Streichung in Artikel 8 der Wörter «C. Der Aufsichtskommissar».

6. Änderung der Artikel 11 und 17

Hierzu wird vorgeschlagen, alle Begriffe «Aufsichtskommissar» durch «unabhängiger Wirtschaftsprüfer» zu ersetzen.

7. Änderung des Artikels 11 Punkt f)

Hierzu wird vorgeschlagen Artikel 11 Punkt f) der Satzungen vom 5. Dezember 2000 folgendermassen abzuändern.

«f) den Mitgliedern des Verwaltungsrats Entlastung zu erteilen.»

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 2 Satz 3 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Die Auflösung der Gesellschaft kann nur unter Berücksichtigung des Artikels 21 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen erfolgen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 7, Satz 2 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Es kann jedoch nicht weniger als das im Artikel 91 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen festgesetzte Minimumkapital betragen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Begriffe «30. März 1988» durch die Begriffe «20. Dezember 2002» in Artikel 4 und 19 zu ersetzen.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 Absatz 4 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, unter Berücksichtigung der im Gesetz vom 20. Dezember 2002 (Kapitel 14) über die Organismen für gemeinsame Anlagen und im Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften einschliesslich Änderungsgesetzen festgesetzten Begrenzungen.»

Fünfter Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst in Artikel 8 den Punkt «C. Der Aufsichtskommissar» ersatzlos zu streichen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Begriff «Aufsichtskommissar» durch «unabhängiger Wirtschaftsprüfer» gemäss Artikel 80 (1) des Investmentfondsgesetzes vom 20. Dezember 2002 in Artikel 11 und 17 zu ersetzen sowie Punkt f) von Artikel 11 der Satzung wie folgt abzuändern:

«f) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen.»

Artikel 11 und 17 erhalten somit folgenden Wortlaut:

Artikel 11

Der Generalversammlung sind insbesondere folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) Mitglieder des Verwaltungsrates und den unabhängigen Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abzurufen und ihre Vergütungen festzusetzen;
- c) die Einwilligung in die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates zu erteilen,
- d) die Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen.
- e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen,
- f) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
- g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschliessen,
- h) die Gesellschaft aufzulösen

*** Artikel 17:**

«Die Bücher der Gesellschaft werden von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer kontrolliert, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.

Der Wirtschaftsprüfer ist für eine Dauer bis zu sechs Jahren ernannt; er kann jederzeit von der Generalversammlung abgerufen werden. Eine Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers ist möglich».

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Pirsch, B. Frey, V. Closter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, 31 décembre 2003, vol. 426, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 23. Januar 2004.

H. Hellinckx.

(009906.3/242/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

GIP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009908.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

DAJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5515 Remich, 14, rue Annie Blau.

R. C. Luxembourg B 77.199.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 août 2000, publié au Mémorial C n° 20 du 12 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour DAJA, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(009306.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

FINECO CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.555.

In the year two thousand four, on the second of January.

Before Us, Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

the company SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., a «société anonyme», governed by Luxembourg law, established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, here represented by:

- a) Mr Luca Checcinato, Directeur-Adjoint, residing in Luxembourg,
- b) Mrs Pascale Mariotti, Fondée de Pouvoir, residing in Luxembourg,

acting in the capacity as a special proxy-holder of the manager of the «société en commandite par actions», FINECO CAPITAL S.C.A., which was incorporated by a notarial deed of October 4, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 of May 2, 2001, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 78.555 and having its registered office at 31, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (the «Company»). The Articles of Incorporation of the Company were for the last time amended by a notarial deed on September 3, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1.031 of October 6, 2003.

by virtue of the authority conferred to him by resolutions of the manager, adopted on December 30th, 2003, a certified extract of which resolutions, signed *in varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed share capital of the Company is presently set at eighty-five thousand six hundred and fifty Euro (85,650.- EUR) divided into six thousand eight hundred and fifty-two (6,852) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, forty-four thousand five hundred and thirty-eight (44,538) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each and seventeen thousand one hundred and thirty (17,130) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), fully paid up.

II.- That pursuant to article six (6) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital, including the subscribed capital, is set at one hundred and forty thousand four hundred Euro (140,400.- EUR) divided into eleven thousand two hundred and thirty-two (11,232) class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, seventy-three thousand and eight (73,008) class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each and twenty-eight thousand and eighty (28,080) class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.

III.- That pursuant to the same article six (6), the manager has been authorised to increase in one or several times the Company's subscribed capital within the limits of the authorised capital, to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders when realising the authorised capital in full or in part and to amend article six (6) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the manager, in its resolutions adopted on December 30th, 2003, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to article six (6) of the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of two thousand two hundred and fifty Euro (2,250.- EUR) in order to raise it from its present amount of eighty-five thousand six hundred and fifty Euro (85,650.- EUR) to an amount of eighty-seven thousand nine hundred Euro (87,900.- EUR) by the creation and the issue of one hundred and eighty (180) new class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, one thousand one hundred and seventy (1,170) new class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share and four hundred and fifty (450) new class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, having the same rights attached as the existing shares.

V.- That still pursuant to the powers conferred to the manager and pursuant to article six (6) of the Articles of Incorporation, the manager resolved to waive to the extent necessary the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and to accept:

- FinecoGroup S.p.A. (formerly BIPOP-CARIRE S.p.A.), a company governed the laws of Italy, established and having its registered office in Via Leonardo da Vinci, 74, Brescia (Italy);

to the subscription of the one hundred and eighty (180) new class A shares, against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), together with a payment of an aggregate share premium of eight million ninety-nine thousand seven hundred and seventy-five Euro (8,099,775.- EUR);

- SOCIETÀ REALE MUTUA DI ASSICURAZIONI, a company governed the laws of Italy, established and having its registered office in 11, Via Corte d'Appello, Turin (Italy);

to the subscription of two hundred and thirty-four (234) new class B shares, against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), together with a payment of an aggregate share premium of two hundred and twenty-four thousand seven hundred and seven Euro fifty cents (224,707.50 EUR);

- FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI, a company governed the laws of Italy, established and having its registered office in 9, Via Toschi, Reggio Emilia (Italy);

to the subscription of two hundred and thirty-four (234) new class B shares, against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), together with a payment of an aggregate share premium of two hundred and twenty-four thousand seven hundred and seven Euro fifty cents (224,707.50 EUR);

- DIXEN INTERNATIONAL S.A., a company governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

to the subscription of two hundred and thirty-four (234) new class B shares, against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), together with a payment of an aggregate share premium of two hundred and twenty-four thousand seven hundred and seven Euro fifty cents (224,707.50 EUR);

- EUROPEAN INVESTMENT FUND, a company governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

to the subscription of four hundred and sixty-eight (468) new class B shares, against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) together with a payment of an aggregate share premium of four hundred and forty-nine thousand four hundred and fifteen Euro (449,415.- EUR); and

- DEVELOPMENT CAPITAL S.A., a company governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

to the subscription of the four hundred and fifty (450) new class C shares against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) without payment of a share premium.

VI.- That these new issued classes A, B and C shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) and payment of a total share premium of nine million two hundred and twenty-three thousand three hundred and twelve Euro fifty cents (9,223,312.50 EUR).

The total paid in share premium amount of nine million two hundred and twenty-three thousand three hundred and twelve Euro fifty cents (9,223,312.50 EUR) is to be allocated entirely to the Special Reserve referred to in the Company's Articles of Incorporation.

Proof of the following payments, making a total amount of nine million two hundred and twenty-five thousand five hundred and sixty-two Euro fifty cents (9,225,562.50 EUR) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payments, by the following:

- FinecoGroup S.p.A. (formerly BIPOP-CARIRE S.p.A.): eight million one hundred thousand Euro (8,100,000.- EUR);
 - SOCIETÀ REALE MUTUA DI ASSICURAZIONI: two hundred and twenty-five thousand Euro (225,000.- EUR);
 - FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI: two hundred and twenty-five thousand Euro (225,000.- EUR);

- DIXEN INTERNATIONAL S.A.: two hundred and twenty-five thousand Euro (225,000.- EUR);

- EUROPEAN INVESTMENT FUND: four hundred and fifty thousand Euro (450,000.- EUR);

- DEVELOPMENT CAPITAL S.A.: five hundred and sixty-two Euro fifty cents (562.50 EUR).

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the first paragraph of article six (6) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 6. First paragraph.

«The subscribed capital of the Company is set at eighty-seven thousand nine hundred Euro (87,900.- EUR) divided into seven thousand thirty-two (7,032) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, forty-five thousand seven hundred and eight (45,708) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each and seventeen thousand five hundred and eighty (17,580) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately ninety-seven thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par:

a) Monsieur Luca Checcinato, Directeur-Adjoint, demeurant à Luxembourg,

b) Madame Pascale Mariotti, Fondée de Pouvoir, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant de la société en commandite par actions FINECO CAPITAL S.C.A., constituée suivant acte notarié du 4 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 2 mai 2001, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 78.555 et ayant son siège social à 31, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 3 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1031 du 6 octobre 2003,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du gérant, prises en date du 30 décembre 2003 dont un extrait certifié conforme, après avoir été signé ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lesquelles personnes comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante Euros (85.650,- EUR), divisé en six mille huit cent cinquante-deux (6.852) Actions A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, quarante-quatre mille cinq cent trente-huit (44.538) Actions B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et dix-sept mille cent trente (17.130) Actions C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article six (6) des Statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital souscrit, est fixé à cent quarante mille quatre cents EUROS (140.400,- EUR) divisé en onze mille deux cent trente-deux (11.232) actions de la classe A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, soixante-treize mille et huit (73.008) actions de la classe B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et vingt-huit mille quatre-vingts (28.080) actions de la classe C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

III.- Qu'en vertu du même article six (6), le gérant a été autorisé d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, et de modifier l'article six (6) des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le gérant, dans ses résolutions du 30 décembre 2003, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six (6) des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence de deux mille deux cent cinquante Euros (2.250,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante Euros (85.650,- EUR) à quatre-vingt-sept mille neuf cents Euros (87.900,- EUR) par la création et l'émission de cent quatre-vingts (180) actions nouvelles de la classe A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action, mille cent soixante-dix (1.170) actions nouvelles de la classe B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action et quatre cent cinquante (450) actions nouvelles de la classe C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six (6) des Statuts, le gérant a supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a admis:

- FinecoGroup S.p.A. (anciennement BIPOP-CARIRE S.p.A.), une société régie par les lois d'Italie, établie et ayant son siège social au Via Leonardo da Vinci, 74, Brescia (Italie),

à la souscription des cent quatre-vingts (180) actions nouvelles de la classe A contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), et contre paiement d'une prime d'émission de huit millions quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante-quinze Euros (8.099.775,- EUR);

- SOCIETÀ REALE MUTUA DI ASSICURAZIONI, une société régie par les lois d'Italie, établie et ayant son siège social au 74, Via Leonardo da Vinci (Italie),

à la souscription de deux cent trente-quatre (234) actions nouvelles de la classe B contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), et contre paiement d'une prime d'émission de deux cent vingt-quatre mille sept cent sept Euros cinquante cents (224.707,50 EUR);

- FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI, une société régie par les lois d'Italie, établie et ayant son siège social au 9, Via Toschi, Reggio Emilia (Italie),

à la souscription de deux cent trente-quatre (234) actions nouvelles de la classe B contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), et contre paiement d'une prime d'émission de deux cent vingt-quatre mille sept cent sept Euros cinquante cents (224.707,50 EUR);

- DIXEN INTERNATIONAL S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

à la souscription de deux cent trente-quatre (234) actions nouvelles de la classe B contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), et contre paiement d'une prime d'émission de deux cent vingt-quatre mille sept cent sept Euros cinquante cents (224.707,50 EUR);

- EUROPEAN INVESTMENT FUND, une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

à la souscription de quatre cent soixante-huit (468) actions nouvelles de la classe B contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) et contre paiement d'une prime d'émission de quatre cent quarante-neuf mille quatre cent quinze Euros (449.415,- EUR); et

- DEVELOPMENT CAPITAL S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

à la souscription des quatre cent cinquante (450) actions nouvelles de la classe C contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), sans paiement d'une prime d'émission.

VI.- Que ces nouvelles actions de classe A, B et C émises ont été souscrites par les souscripteurs susnommés, et libérées intégralement en numéraire de leur valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) avec une prime d'émission totale de neuf millions deux cent vingt-trois mille trois cent douze Euros cinquante cents (9.223.312,50 EUR).

Le montant intégral de la prime d'émission de neuf millions deux cent vingt-trois mille trois cent douze Euros cinquante cents (9.223.312,50 EUR) est à transférer à la Réserve Spéciale, dont mention est faite dans les Statuts de la Société.

La preuve des paiements suivants, faits par les actionnaires ci-après, au total la somme de neuf millions deux cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-deux Euros cinquante cents (9.225.562,50 EUR) a été rapportée au notaire instrumentant, qui les reconnaît expressément:

- FinecoGroup S.p.A. (anciennement BIPOP-CARIRE S.p.A.): huit millions cent mille Euros (8.100.000,- EUR);
- SOCIETÀ REALE MUTUA DI ASSICURAZIONI: deux cent vingt-cinq mille Euros (225.000,- EUR);
- FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI: deux cent vingt-cinq mille Euros (225.000,- EUR);
- DIXEN INTERNATIONAL S.A.: deux cent vingt-cinq mille Euros (225.000,- EUR);
- EUROPEAN INVESTMENT FUND: quatre cent cinquante mille Euros (450.000,- EUR);
- DEVELOPMENT CAPITAL S.A.: cinq cent soixante-deux Euros cinquante cents (562,50 EUR).

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article six (6) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Premier alinéa.

«Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-sept mille neuf cents Euros (87.900,- EUR), divisé en sept mille trente-deux (7.032) Actions A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, quarante-cinq mille sept cent huit (45.708) Actions B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et dix-sept mille cinq cent quatre-vingts (17.580) Actions C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ quatre-vingt-dix-sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Checcinato, P. Mariotti et J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2004, vol. 881, fol. 95, case 7. – Reçu 92.233,13 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2004.

J.J. Wagner.

(009914.3/239/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FINECO CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(009916.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

GALAVA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 86.083.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 20 janvier 2004 que la démission de M. Harrison Tamone en tant que gérant est acceptée avec effet au 20 juin 2003, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech et M. Patrice Gallasin, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg ont été nommés nouveaux gérants avec effet au 20 juin 2003.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009409.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SOTRAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(009325.3/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SCONTINVEST BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.454.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2004, vol. 525, fol. 62, case 3:

I.- Que la société anonyme SCONTINVEST BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 27.454, a été constituée sous la dénomination sociale de SCONTINVEST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 1988, publié au Mémorial C numéro 63 du 12 mars 1988,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 18 avril 1989, publié au Mémorial C numéro 180 du 1^{er} juillet 1989,
- en date du 12 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 180 du 1^{er} juillet 1989, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en SCONTINVEST BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 427 du 9 juin 1999.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009352.3/231/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

K&F FURNITURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.
R. C. Luxembourg B 61.497.

Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière Extraordinaire le 23 janvier 2004

Liste de présence des actionnaires

L'Assemblée constate que 100% des actionnaires sont présents et qu'elle peut donc délibérer valablement.

Résolutions prises

- a) Les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés à l'unanimité.
- b) Les comptes annuels au 31 décembre 2001 sont approuvés à l'unanimité.
- c) Les comptes annuels au 31 décembre 2000 sont approuvés à l'unanimité.
- d) Les comptes annuels au 31 décembre 1999 sont approuvés à l'unanimité.
- e) Les comptes annuels au 31 décembre 1998 sont approuvés à l'unanimité.
- f) Les comptes annuels au 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité.
- g) Les bénéfices et/ou pertes pour chaque exercice sont reportés à nouveau.
- h) Décharge est donnée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat portant sur les années sociales 1997, 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002.

Bertrange, le 23 janvier 2004.

K. Frick / F. Weiler

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009565.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SOCKAI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.921.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2003, vol. 525, fol. 54, case 11:

I.- Que la société anonyme SOCKAI S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 78.921, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 403 du 1^{er} juin 2001.

II.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SOCKAI S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2004. J. Seckler.
(009358.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**EUROXI, SOCIETE EUROPEENNE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.423.

—
L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROXI, SOCIETE EUROPEENNE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE S.A.H., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire André Prost, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 décembre 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 77 du 10 avril 1979, et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire André Prost, en date du 16 octobre 1980, publié au Mémorial C numéro 277 du 29 novembre 1980, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 février 2002, publié au Mémorial C numéro 845 du 4 juin 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 16.423.

L'assemblée est ouverte à 13.45 heures sous la présidence de Monsieur Jean Marc Noel, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lacoste, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

- 1) Mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination d'un liquidateur.

II.- Que tous les actionnaires sont présents ainsi qu'il ressort d'une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations prévues par la loi, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de cinq cent vingt-huit mille euros (EUR 528.000,-), est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

la société anonyme BANEXI PARTICIPATIONS, avec siège social à F-75009 Paris, 32, boulevard Haussmann, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro B 379 779 846.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, en langue d'elle connue, donnée à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. M. Noel, F. Rollin, E. Lacoste, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, vol. 141S, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 janvier 2004.

T. Metzler.

(009949.3/222/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

EUROTRUCKS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 75.978.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2003, vol. 525, fol. 54, case 12:

I.- Que la société anonyme EUROTRUCKS LUX S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 75.978, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 686 du 22 septembre 2000.

II.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme EUROTRUCKS LUX S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2004.

J. Seckler.

(009361.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

AIRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.720.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009438.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

UBS ACCESS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.426.

—
Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM01708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour UBS ACCESS SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / J. Will

Director / Associate Director

(009384.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

UBS ACCESS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.426.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 15 décembre 2003

Sont réélus au Conseil d'Administration pour le terme d'un an

- M. Heinrich Hirzel, Président.
- M. Hans Jörg Borutta, Administrateur.
- Mme Viviane De Angelis, Administrateur.
- M. Hermann Kranz, Administrateur.
- M. Michael Weisberg, Administrateur.

Est réélu réviseur d'entreprise pour le terme d'un an

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour UBS ACCESS SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

D. Deprez / J. Will

Associate Directors

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009381.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

TAD FIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.924.

—
EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2003, que Monsieur Sergio Agosta, né le 20 novembre 1965 à Novara (Italie), ayant son adresse professionnelle à I-00197 Roma, Viale Maresciallo Pilsudski 92, a démissionné de son poste d'administrateur-délégué. Tous ses pouvoirs de gestion journalière sont annulés avec effet immédiat. Il a également démissionné de son poste d'administrateur.

2. Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 3 novembre 2003 que Monsieur Tiziano Riboldi, né le 27 avril 1958 à Milan (Italia), ayant adresse professionnelle à I-20121 Milan, Corso di Porta Nuova 13-15, a été nommé administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la société dans sa gestion journalière et ce avec signature individuelle.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009530.3/273/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SERENADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 40.105.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2003, vol. 525, fol. 41, case 7:

I.- Que la société SERENADE S.A., ci-après dénommée la «Société», avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. Luxembourg section B numéro 40.105, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 409 du 18 septembre 1992,

que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Alphonse Lentz, prénommé, le 24 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 81 du 28 février 1995

et en dernier lieu suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 mars 2003, publié au Mémorial C, numéro 475 du 2 mai 2003;

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la Société, le registre des actions nominatives faisant foi;

que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

que la comparante, représentée comme dit ci-avant, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

III.- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2004.

J. Seckler.

(009360.3/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

NIGHT FORCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.846.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 12 décembre 2002 que Monsieur Gabriel Jean, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 a été nommé administrateur-délégué.

L'administrateur-délégué aura tous pouvoirs pour représenter et engager la société par sa seule signature pour ce qui concerne la gestion journalière.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009396.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

ABEL TASMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.396.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009439.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

CUBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 67.524.

—
Contrat de cession de parts sociales

Entre les soussignés:
- Monsieur Hervé Cudizio, serveur, demeurant à F-57570 Cattenom, 9, rue du Général Leclerc, agissant comme vendeur,
et
- Madame Kakuk Annamaria, épouse Cudizio, sans état particulier, demeurant à F-57570 Cattenom, 9, rue du Général Leclerc, agissant comme acheteur,
est intervenue en date de ce jour une cession de parts sociales entièrement libérées de la société aux conditions suivantes:

Art. 1. Le vendeur cède 75 parts sociales de la société CUBA, S.à r.l. à l'acheteur qui accepte au prix total de 75,- EUR (soixante-quinze euros), que le vendeur déclare avoir reçu en date de ce jour, montant pour lequel il donne quittance.

Les parts sont cédées libres de toutes charges généralement quelconques.

Art. 2. Il incombera à l'acheteur de formaliser cette cession par notification à la société en exécution de l'article 1690 du code civil de la présente cession.

Art. 3. Madame Hensel qui détient les 25 autres parts sociales de la société CUBA, S.à r.l., intervient dans ladite cession et y donne son accord pur et simple.

Fait en triple exemplaire.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03736. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009405.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

ALLIANCE SANTE EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.727.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue au siège social le 5 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 5 janvier 2004 au siège social:

1. que les mandats des administrateurs ont été reconduits jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de 2003;

2. que le mandat du commissaire aux comptes a été reconduit jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de 2003.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009421.3/312/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

K-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.162.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009449.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

AUBERGE DES ARTISTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 60.556.

Contrat de cession de parts sociales

Entre les soussignés:

- Monsieur Hervé Cudizio, serveur, demeurant à F-57570 Cattenom, 9, rue du Général Leclerc, agissant comme vendeur, et

- Monsieur Paolo Jorge Da Silva, sans état particulier, né le 26 avril 1972 à Infestal/Cekorico de Basto (Portugal), demeurant à L-2417 Luxembourg, 11, rue de Reims, agissant comme acheteur, est intervenue en date de ce jour une cession de parts sociales entièrement libérées de la société aux conditions suivantes:

Art. 1. Le vendeur cède 499 parts sociales de la société AUBERGE DES ARTISTES, S.à r.l. à l'acheteur qui accepte au prix total de 499,- EUR (quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros), que le vendeur déclare avoir reçu en date de ce jour, montant pour lequel il donne quittance.

Les parts sont cédées libres de toutes charges généralement quelconques.

Art. 2. Il incombera à l'acheteur de formaliser cette cession par notification à la société en exécution de l'article 1690 du code civil de la présente cession.

Art. 3. Monsieur Joseph Hoffmann qui détient la seule autre part sociale de la société AUBERGE DES ARTISTES, S.à r.l., intervient dans ladite cession et y donne son accord pur et simple.

Fait en triple exemplaire.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02852. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009408.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

J.P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 57.831.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré du 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg avec date effective au 1^{er} avril 2003.

Puis le siège social de la Société a été transféré de Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec date effective au 1^{er} août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J.P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND SERVICES S.A.

Le 20 janvier 2004.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009425.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

BELFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.819.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009441.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

AZUR RENTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.831.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009446.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

J.P.P. YACHT CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.529.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009451.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

PANTHERE CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.810.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009455.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

BRE/TRIANGLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.471.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 11 novembre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 11 novembre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/TRIANGLE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009476.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

ZORK CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.190.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009459.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

BARBACANE CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.142.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009461.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

IT'S A DREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.596.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009464.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

BRE/TRIANGLE JV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.694.

Assemblée Générale

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue en date du 11 novembre 2003 de la société BRE/TRIANGLE JV, S.à r.l., que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

- d'accepter la démission du gérant de la société, BRE/MANAGER L.L.C. et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 11 novembre 2003;

- de nommer comme nouveau gérant: BRE/MANAGEMENT S.A., 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE TRIANGLE JV, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009477.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

LCI AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 88.844.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à la date du 13 décembre 2003 à 18.00 heures, que les actionnaires ont:

1. pris acte de la démission des précédents administrateurs de la société et leur ont accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

2. décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs Messieurs Norbert Super, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1950 à Fribourg (Allemagne), demeurant au 18, rue de Chalampé, F-68740 Rumersheim le Haut (France), Gabor Zele, administrateur de sociétés, né le 8 juillet 1954 à Budapest (Hongrie), demeurant au 1, Markgrafenstr., D-79268 Bötzingen (Allemagne), Christian Faltot, administrateur de sociétés, né le 2 juin 1966 à Villerupt (France), demeurant au 45, rue François Emile Babeuf, F-54190 Villerupt (France);

3. autorisé et mandaté le Conseil d'Administration à nommer en son sein Monsieur Norbert Super aux fonctions d'administrateur-délégué avec tout pouvoir pour engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009520.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

LCI AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 88.844.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2003 du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration appelle à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Norbert Super, qui est chargé de la gestion journalière de la société avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009522.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

BOSJER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.456.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, volume 525, folio 65, case 5:

I. - Que la société anonyme BOSJER S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R.C. S. Luxembourg section B numéro 30.456, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 13 avril 1989, publié au Mémorial C numéro 258 du 15 septembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 251 du 10 juin 1995.

II. - Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme BOSJER S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour, par la réunion de toutes les actions en une seule main.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 janvier 2004.

J. Seckler.

(009668.3/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

ESPACE MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 15, rue J.B. Fresez.
R. C. Luxembourg B 69.297.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009512.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

TAD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.313.

EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2003 que Monsieur Sergio Agosta, né le 20 novembre 1965 à Novara (Italie), ayant adresse professionnelle à I-00197 Roma, Viale Maresciallo Pilsudski 92, a démissionné de son poste d'administrateur-délégué. Tous ses pouvoirs de gestion journalière sont annulés avec effet immédiat. Il a également démissionné de son poste d'administrateur.

2. Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 3 novembre 2003 que Monsieur Tiziano Riboldi, né le 27 avril 1958 à Milan (Italie), ayant adresse professionnelle à I-20121 Milan, Corso di Porta Nuova 13-15, a été nommé administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la société dans sa gestion journalière et ce avec signature individuelle.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009526.3/273/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

DARBY MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 657.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.134.

Il résulte de la résolution écrite de DARBY LATIN AMERICAN MEZZANINE HOLDINGS Ltd., étant le seul associé de la société DARBY MEZZANINE, S.à r.l. (ci-après «la Société») que:

(a) Le seul associé prend acte de la démission en tant que gérant B et avec effet au 15 décembre 2003 de TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistré à la Chambre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 55.946. Le seul associé accorde au gérant démissionnaire décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

(b) Le seul associé décide de nommer TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistré à la Chambre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 84.993 en tant que Gérant B de la Société en remplacement de TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., prénommé. TMF CORPORATE SERVICES S.A. est nommé avec effet au 15 décembre 2003 pour un temps sans limitation de durée.

(c) Le seul associé confirme que la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance, à l'exception des acceptations de cessions de parts sociales à délivrer en conformité avec le deuxième alinéa de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales, pour lesquelles la signature d'un gérant A sera requise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010104.3/805/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FINTAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 39.700.

—
EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2003 que Monsieur Sergio Agosta, né le 20 novembre 1965 à Novara (Italie), ayant adresse professionnelle à I-00197 Roma, Viale Maresciallo Pilsudski 92, a démissionné de son poste d'administrateur-délégué. Tous ses pouvoirs de gestion journalière sont annulés avec effet immédiat. Il a également démissionné de son poste d'administrateur.

2. Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 3 novembre 2003 que Monsieur Tiziano Riboldi, né le 27 avril 1958 à Milan (Italie), ayant adresse professionnelle à I-20121 Milan, Corso di Porta Nuova 13-15, a été nommé administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la société dans sa gestion journalière et ce avec signature individuelle.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009532.3/273/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

FINTAD SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.269.

—
EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2003 que Monsieur Sergio Agosta, né le 20 novembre 1965 à Novara (Italie), ayant adresse professionnelle à I-00197 Roma, Viale Maresciallo Pilsudski 92, a démissionné de son poste d'administrateur-délégué. Tous ses pouvoirs de gestion journalière sont annulés avec effet immédiat. Il a également démissionné de son poste d'administrateur.

2. Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 3 novembre 2003 que Monsieur Tiziano Riboldi, né le 27 avril 1958 à Milan (Italie), ayant adresse professionnelle à I-20121 Milan, Corso di Porta Nuova 13-15, a été nommé administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la société dans sa gestion journalière et ce avec signature individuelle.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009534.3/273/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 77.607.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 juillet 2001

M. Philippe Danneels, Administrateur de sociétés, Stasegemdorp 40, 8530 Harelbeke, Belgique est désigné comme Administrateur-Délégué, chargé de la gestion journalière de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2001.

Certifié sincère et conforme

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009563.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 77.607.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2001

La démission de M. Emmanuel Jans pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.

M. Philippe Danneels, Administrateur de sociétés, Stasegendorp 40, 8530 Harelbeke, Belgique est nommé comme Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Autorisation est donnée au Conseil d'Administration de nommer Monsieur Philippe Danneels en tant qu'Administrateur-Délégué, pour la gestion journalière de la société.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2001.

Certifié sincère et conforme

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009562.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 77.607.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 janvier 2003

La cooptation de Monsieur Julien Deraedt, Elfbunderslaan, 82, 1652 Beersel-B tant qu'Administrateur-Délégué, est ratifiée.

Toutes les décisions prises par Monsieur Julien Deraedt, en tant qu'Administrateur-Délégué, depuis sa nomination le 2 novembre 2001, sont ratifiées.

Les mandats d'Administrateurs-Délégués de Monsieur Philippe Danneels, Chemin de Simplemont, 8, 1005 Lausanne-Suisse, Monsieur Julien Deraedt, Elfbunderslaan, 82, 1652 Beersel-B sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Les mandats d'Administrateur de Monsieur P. Pringiers, 5, Alfred Place, Colombo3 (Sri Lanka), Monsieur Ian Thomas, 6, rue Jean Baptiste Esch-Belair, Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société MONTBRUN REVISION, Sà r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-2014 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Certifié sincère et conforme

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009560.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 77.607.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue exceptionnellement en date du 20 octobre 2003*

La démission de Monsieur Philippe Danneels pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur-Délégué est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009558.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

COMPAGNIE HOLDING FINANCIERE HIRSCH SNCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 79.599.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL02942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e A. Lorang.

(009542.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

COMPAGNIE HOLDING FINANCIERE HIRSCH SNCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 79.599.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL02941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e A. Lorang.

(009546.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

FONCIERE HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 74.566.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL02943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e A. Lorang.

(009540.1//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**CLIP S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATION,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.838.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 15 janvier 2004 que, suite à la démission de l'administrateur Monsieur Nico Schaeffer, Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Nico Schaeffer, démissionnaire.

L'élection définitive de Monsieur Nicolas Schaeffer jr. et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009549.3/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SATURNE TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 84.501.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SATURNE TECHNOLOGY, S.à r.l.

Signature

(009607.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SOCIETE MARITIME DE LOCATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.803.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009582.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SOFINC CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.337.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009586.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

EUROSHIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.072.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009584.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

APHRODITE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.250.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg au Forum Royal, Boulevard Royal 25C, 4^{ème} étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009587.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.
